

# Journal du Lot 10<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes .....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements .....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d° — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**La Commission des finances épluche le budget. — Un nouveau discours en perspective. Des actes vaudraient mieux que des paroles! — L'Allemagne et ses obligations. Le contrôle des Alliés reste indispensable. — Le bolchevisme agonise, ... mais il ne désespère pas d'emprunter à l'Europe! — La grande victoire des Grecs.**

Les choses ne marchent pas sur des roulettes à la Commission des finances. Les membres de cette commission passent au crible le projet de budget et ils constatent un déficit supérieur à deux milliards. Il n'est pas question, ici, du budget spécial des dépenses recouvrables qui escompte toujours les... versements boches, ce qui constitue un maigre espoir!

Il faut trouver les deux milliards qui manquent au budget normal. M. Doumer semble pencher encore en faveur du doublement de la taxe sur le chiffre d'affaires. Les députés, membres de la Commission, ne veulent pas de cette solution inique qui frapperait uniquement les contribuables consciencieux. Hier comme demain, les « malins » qui se « défilent » ne paieraient rien du supplément.

Il faut qu'on comprenne que les impôts, obligatoires et répartis selon les moyens de chacun, se sont transformés en impôts volontaires. Qu'on s'arrange pour atteindre les habiles qui font des déclarations manifestement insuffisantes, on obtiendrait ainsi le plein rendement des impôts prévus et le résultat sera merveilleux. Créer de nouvelles charges avant d'avoir atteint les fraudeurs, c'est plus qu'une iniquité à l'égard des bons contribuables qui paient honnêtement jusqu'à la limite de leur force, parce que seuls ces derniers seraient touchés par les nouveaux impôts.

A cela on objectera que l'administration des finances manque du personnel indispensable. C'est possible; mais il ne serait pas difficile de trouver les employés nécessaires dans les administrations qui ont triplé ou quadruplé leur personnel pendant la guerre et qui pourraient, sans le moindre inconvénient, céder aux Finances 50 pour cent de leurs employés. Et puis, est-il bien sûr qu'on a réalisé le maximum d'économies possible? En y regardant de plus près, dit le Temps, « peut-être parviendrait-on à décharger du bloc des dépenses comprises dans le « budget ordinaire » une somme suffisante pour remettre les choses au point. La solution n'est-elle pas là? »

Après le discours de M. Clemenceau qui a discrètement critiqué l'exécution du traité de Versailles, nous allons avoir la riposte de M. Briand. Ce dernier s'efforcera, à coup sûr, d'établir qu'il a tiré le meilleur parti possible d'un pacte défectueux.

Quel résultat peut donner cette discussion parfaitement vaine? Il apparaît très nettement que la France n'a pas les compensations que sa victoire lui permettait d'espérer. Cela seul est malheureusement certain. Dès lors, à quoi bon les polémiques qui irritent et qui divisent.

Qu'on s'efforce de tirer du mauvais traité le maximum de ce qu'il peut donner, tout est là. Surtout, qu'on tienne, en haut lieu, la promesse faite de comprimer les dépenses puisqu'il est acquis que les versements des vaincus sont hypothétiques! Si nos dirigeants avaient le courage de réformer les abus innombrables ils pourraient réduire dans de sérieuses proportions les dépenses sans cesse croissantes! Mais pour cela il faudrait s'atteler à la besogne sans souci des criaileries des politiciens dont les protégés seraient sacrifiés. Mieux vaudrait pourtant se donner tout entier à ce rôle ingrat mais indispensable au relèvement du pays, que d'aller palabrer à Washington sur des questions qui intéressent surtout les Anglo-Américains.

Lloyd George renonce au voyage pour s'occuper des affaires urgentes de son pays. N'y a-t-il pas de questions urgentes chez nous?.....

L'Allemagne ne perd pas l'espoir de se soustraire à ses obligations..... grâce au concours anglais!

Déjà, les représentants du commerce britannique se prononcent pour la suppression des engagements boches, les paiements prévus devant avoir pour résultat une baisse nouvelle du mark, ce qui serait un empêchement de la reprise des affaires!

A son tour, lord Curzon serait disposé à réclamer la suppression de toutes les commissions de contrôle en Allemagne, proposition qu'il fit vainement déjà, devant le Conseil Suprême, en août dernier.

C'est aller au devant des désirs de l'Allemagne qui dit: Les frais que nous devons payer pour ces diverses commissions sont énormes. Si par surcroît les alliés continuent à tenir le Rhin et s'ils nous refusent la Haute-Silésie, ils nous paralysent et nous ne pourrions pas payer les réparations. Qu'on nous fasse confiance, nous nous efforcerons de tenir nos engagements.

Ce serait folie d'accorder un crédit quelconque à de pareilles promesses. Si les vainqueurs ne maintiennent pas les sanctions qui permettent de surveiller le désarmement, un moment viendra où la Prusse répondra à nos réclamations à coups de canon.

Ce n'est pas une raison, pense le Colonel Rebut, pour ne pas examiner « dans quelle mesure il nous est possible, sans porter atteinte à notre sécurité, de réduire les charges que nous imposons au Reich ».

Le Colonel Rebut examine longuement cette question dans le Temps. Il arrive à cette conclusion qu'on peut sans danger réduire quelque peu l'effectif des commissions militaires qui opèrent en Allemagne. La France a tout à gagner à réduire les dépenses incombant aux vaincus de ce chef. Mais il faut se garder d'aller trop loin, le contrôle de nos commissions devant être la revanche, écrit le distingué officier, nous ne pouvons bénévolement renoncer à aucun des moyens qui nous assurent contre ses projets de demain. Que l'Angleterre, dans la mesure où nous l'indiquons, — en ne demandant pas pour les soldats anglais du Rhin une somme double de celle que réclame la France pour nos troupiers! — diminue les charges qui pèsent sur l'Allemagne, libre à elle. Que nous-mêmes nous supprimions toute dépense inutile, soit. Mais nous ne pouvons ni abandonner la rive gauche du Rhin avant que l'Allemagne ait satisfait à ses obligations ni supprimer notre contrôle militaire en Allemagne. Ce sont les deux seules garanties que nous possédions. Nous les avons payées assez cher pour en comprendre l'importance et pour vouloir les conserver.

Tout le monde, en France sera de l'avis du colonel Rebut.

Gorki déclare que les jours des bolchevistes sont comptés. Cette opinion a une certaine valeur puisque Gorki s'est fait le défenseur des Soviets. Elle est confirmée par un aveu du représentant de la Russie moscovite en Pologne, M. Karachau.

Interviewé par Robert Vaucher, au sujet d'un emprunt que les dirigeants de Moscou voudraient faire à l'extérieur, M. Karachau a dit: «..... Vous savez, comme moi, que la Russie est ruinée. Supposons que l'Angleterre, ou tout autre pays, nous déclare actuellement: « Nous souscrivons à votre emprunt à condition que vous payiez immédiatement vos anciennes dettes. » Ce serait absurde, car la Russie ruinée en serait incapable. Il nous faut d'abord, avant de songer à rembourser nos dettes, reconstruire, l'état économique du pays..... »

D'où il suit que les bolchevistes reconnaissent qu'ils ont ruiné le pays. Ils songent, il est vrai, à reconstruire l'état économique avec l'argent étranger. Mais quelle est la nation qui confierait son or aux démolisseurs moscovites dans les circonstances actuelles?.....

La résurrection du pays ne sera possible que le jour où les chambardements de Moscou seront contraints de céder la place à un gouvernement honnête. Souhaitons que la prédiction de Gorki se réalise le plus vite possible.

Les nouvelles commencent à se préciser au sujet de la brillante « victoire » des Grecs en Anatolie!

C'est Constantin, — contrairement à l'avis du général en chef — qui a exigé la marche sur Angora. Le monarque escomptait une avance triomphale. Il pensait que la prise de la capitale ottomane soulèverait l'enthousiasme des

Hellènes et lui vaudrait les acclamations du peuple.

On avoue aujourd'hui, à Athènes, l'échec complet de l'opération. La retraite des Grecs sur Eski-Cheir a été pénible et coûteuse. Papoulas, le généralissime hellène, aurait dit, affirme Excelsior: « Si les Kémalistes avaient été armés de nos puissants canons, c'était pour nous le désastre..... »

On conçoit le mécontentement des Grecs. Le sentiment antigouvernemental et antidynastique, affirme un télégramme d'Athènes, grandit dans tout le pays. La publication des perles de l'armée impressionne fâcheusement l'opinion publique et comme les dirigeants semblent hésiter à démobiliser les classes utiles, en raison de leur esprit antigouvernemental très connu, la colère grandit partout.

Il y a de grandes chances que Constantin-le-Boche soit contraint d'abdiquer avant longtemps.

Ainsi s'effondrera le gouvernement hochophile qui avait cru pouvoir faire fi des sages directives de la France.

Il y a une justice immanente!..... A. C.

## INFORMATIONS

### L'Allemagne doit payer disent les Américains

On publie le rapport du Comité des Chambres de commerce des Etats-Unis, dont les membres ont visité l'Europe cette année pour y étudier les problèmes européens et leurs rapports avec le commerce américain.

Le Comité est d'avis que l'Allemagne doit remédier, dans les limites extrêmes de ses moyens, aux dommages causés. Le Comité croit pour s'acquitter de leurs obligations présentes, mais il pense également que de nombreux Allemands, représentant des intérêts financiers et industriels, refusent d'accepter le règlement actuel comme final parce qu'ils craignent que ce soit eux qui aient à fournir la plus grosse part de paiement.

### Les dettes alliées envers l'Amérique

Suivant le Temps, le président Harding est désireux d'obtenir du Congrès qu'il autorise l'administration à faciliter les conditions de paiement des dettes alliées. Il espère que le Congrès adoptera un bill relatif au remboursement de ces dettes qui améliorera la situation financière de l'Europe et favorisera les Etats-Unis dans leurs transactions.

### Mouvement révolutionnaire en Angleterre

Suivant le Morning Post, en raison des questions de politique intérieure nécessitant sa présence en Angleterre, M. Lloyd George a décidé définitivement de ne pas se rendre à Washington.

Le Morning Post publie une lettre du duc de Northumberland sur la conspiration qui se forme en Grande-Bretagne, montrant l'existence de certains rapports entre les soviets et les Sinn-Feiners.

### Des fusillades en Irlande

On apprend de Dunmanway, localité située à l'est du comté de Cork, que des jeunes gens auraient tiré sur la police auxiliaire qui aurait riposté. Un assaillant aurait été atteint. Des renforts arrivés un peu plus tard ont balayé les rues par une fusillade violente.

### Le mikado est mourant

On annonce que la maladie de l'empereur du Japon a fait de grands progrès. On s'attend dans le public à voir annoncer sa mort d'un moment à l'autre.

### L'échec grec

Les dernières nouvelles d'Asie-Mineure confirment que le groupe turc de Kodja-Ili, bien renforcé, continue d'avancer dans la direction de Pazar d'Avanc, dans le but d'empêcher la concentration des Grecs à Ineun. La ville d'Eski-Cheir se trouve presque entièrement encerclée entre Matalpa, à 5 kilomètres au nord-ouest et à Ak-Pinar, à 5 kilomètres au sud-ouest. Le bruit court que des détachements de cavalerie auraient même pénétré dans la ville.

Les colonnes turques qui avaient occupé les villes de Boulvadin et Tchaf, dans le secteur d'Afium-Karahissar, continuent leur avance et d'autre part de fortes colonnes volantes se dirigent vers Toulou-Pinar, menaçant également la retraite grecque sur ce point.

### M. Painlevé répondra à M. Clemenceau et à M. Briand

Dimanche 9 octobre, devait avoir lieu à Avignon un congrès départemental du parti radical et radical-socialiste et un banquet républicain, sous la présidence de M. Painlevé. Sur la demande de l'ancien président du conseil, ces manifestations ont été ajournées au 16 octobre pour lui permettre de répondre en même temps au récent discours de M. Clemenceau et au discours programme que Briand doit prononcer dimanche à Saint-Nazaire.

### M. Borrel veut interpellier sur les incidents de Venise

M. Antoine Borrel, député de la Savoie, vient de déposer sur le bureau de la Chambre une demande d'interpellation sur les incidents de Venise et la politique franco-italienne suivie par le gouvernement.

### Un projet de retour à la journée de dix heures

Un certain nombre de membres de la commission des finances ont manifesté l'intention de proposer le vote dans la loi de finances d'une disposition qui abrogerait la loi de huit heures et ramènerait les administrations publiques, l'industrie et le commerce à l'ancienne journée de dix heures.

### Découverte d'une nouvelle poudre à déflagration invisible

Le laboratoire de l'armée a découvert une nouvelle poudre antilueur qui rendra le feu de l'artillerie invisible la nuit.

### Un accumulateur qui supprime le danger des courts-circuits

Un physicien de Christiania a découvert un nouvel accumulateur électrique. Il donne une tension de 6 volts et plus de 200 watt heures par kilogramme, soit six fois plus que les accumulateurs construits avec du plomb. Il ne craint pas la gelée et peut supporter des courts-circuits assez puissants pour détruire les accumulateurs ordinaires.

### Le code de l'automobilisme

Jeudi matin, s'est ouverte, à l'Automobile-Club de France, la conférence internationale de la circulation routière. Vingt nations sont représentées par des délégués de leurs clubs. Des délégués des administrations d'Etat suivent également les travaux qui les intéressent particulièrement. Le but de cette conférence est de réunir les représentants qualifiés des associations, clubs, groupements, qu'intéressent les multiples questions soulevées par la circulation routière internationale. Les questions qui seront traitées porteront sur la nécessité de l'établissement dans chaque pays d'une statistique de la circulation, la généralisation de l'emploi du certificat international de route, les droits de douanes et les taxes diverses, l'extension du régime des passeports, l'unification des règles de la circulation.

### Un tamponnement en gare d'Agen

Jeudi après-midi, à 13 heures 5, le train de marchandises numéro 1105 a tamponné en gare d'Agen, sur la voie numéro 2, le train 125 qui était en station. Il y a deux morts et plusieurs voyageurs grièvement blessés. Les dégâts matériels sont importants.

### La vague de chaleur

Le thermomètre a marqué le 5 octobre à Londres 28° centigrades, la plus haute température qui ait été enregistrée pendant le mois d'octobre depuis la fondation des bureaux météorologiques, c'est-à-dire depuis 1841.

### La transmutation de l'or en ferraille

La succursale d'un comptoir parisien de métaux précieux envoyait à Paris fin septembre dernier 3.000 livres sterling. A l'arrivée, on constata que l'or avait été remplacé par de la ferraille. L'enquête ouverte par la sûreté de Marseille a amené aujourd'hui l'arrestation d'un surveillant du P.-L.-M., d'un changeur et de son courtier, d'un liquoriste et de la femme de ce dernier. Le changeur avait payé 66 fr. la livre au liquoriste les 3.000 livres sterling. L'or avait été expédié à Paris par le changeur.

### CHRONIQUE LOCALE

### IL FAUT DE L'ARGENT.....

Il faut de l'argent à l'Etat, chacun sait ça. Et chacun sait aussi que ses feuilles d'impôt augmentent tous les ans. Mais ce besoin d'argent est, pour l'Etat, si pressant qu'il finit par abuser.

On parle de doubler la taxe sur le chiffre d'affaires: les commerçants se rebiffent. Ils n'ont pas tort, car, aussi bien si la taxe est doublée, que si elle est triplée, l'Etat n'a pas de scrupules. S'il augmente ses dépenses, il augmente ses recettes.

Mais il aurait pu trouver un système d'impositions moins arbitraire, moins abusif que celui qui consiste à appliquer une taxe sur le chiffre d'affaires.

Hélas! Il n'a pas le choix des systèmes d'impositions! Il le prouve chaque jour.

Lisez ce fait: « L'abbé Clauché, curé de Dieulouard (Meurthe-et-Moselle), a fait ériger dans sa commune un monument aux morts de la guerre, soit 35.000 fr., dont 20.000 dépensés par ce prêtre de sa propre poche. Grâce à lui, les soldats du pays tombés au feu, ainsi que des Américains, ont un mausolée. Vous croyez sans doute que l'abbé Clauché a été remercié? Vous n'y êtes pas; il vient de recevoir du contrôleur des contributions un avis que son monument devait payer l'impôt, étant assimilé aux immeubles de rapport. »

C'est plutôt fantaisiste: mais en matière de finances, où commence, où finit la fantaisie?

Tel qui possède ne paie presque rien d'impôt: tel qui trime, qui gagne à peine sa vie, doit prélever sur son salaire, sur son chiffre d'affaires, une somme relativement élevée pour payer ses impositions.

C'est dur, cela; mais comment faire pour boucler le budget?

D'aucuns croyaient, et au lendemain de la guerre, le populocroyant que le Parlement allait mettre l'embargo sur les fortunes acquises pendant la guerre, fortunes colossales, inexplicables la plupart du temps.

Est-ce que les nouveaux riches sont syndiqués? On serait porté à le croire. Car, on remarque que ce sont eux qui paient le moins d'impôts, proportionnellement aux sommes qu'ils ont encaissées et qu'ils possèdent.

Dès lors, si ceux-là ne paient pas, et si l'Etat a besoin d'argent, il faut bien que l'Etat trouve cet argent quelque part.

Le commerçant, l'industriel dont les comptes sont en règle, sont les boucs émissaires, les vaches à lait. Il faut de l'argent: et tant pis, les plaisanteries les plus amères sont celles qui rapportent le plus.

On le fait bien voir: et ça prend, ça réussit. Le curé de Dieulouard en a fait la triste expérience.

Mais combien comme lui, ont payé, victimes de plaisanteries aussi amères? Réclamer! A qui? Contre qui? On paie, alors que ceux qui possèdent,

serrent amoureuxment leur portefeuille sur le cœur, parlent de la misère des temps, mais ne font rien pour l'atténuer.

Les poires tapées sont délicieuses, cuites au four, dans leur jus!

Il faut de l'argent: qu'on en prenne là où, encore, on n'en a pas pris: chez les nouveaux riches!

LOUIS BONNET.

### Médaille militaire

La médaille militaire est attribuée à notre compatriote, M. Rouch, Gabriel, ex-sergent au 119<sup>e</sup> d'infanterie, boulangier actuellement à Soturac. Nos félicitations.

### Tabacs

Notre distingué compatriote M. Abel Combarieu, président de Chambre à la Cour des Comptes, est nommé président de la Commission chargée de fixer les prix d'achat des tabacs indigènes.

### P. T. T.

Mlle Varenne, dame employée des P. T. T. à Paris, est nommée au bureau de Cahors.

M. Cariteau, receveur des P. T. T. à Verdon (Gironde) est nommé receveur à St-Céré, en remplacement de M. Delrieu, nommé à Cérêt (Pyrénées-Orientales).

### Hyménées

Mercredi a été célébré le mariage de Mlle Gayet, fille de M. Gayet, le sympathique conseiller municipal de notre ville, avec M. Couaillac, employé à Paris.

### Et les jetons?

On a annoncé l'émission des jetons de 1 franc, qui doivent remplacer les crasseuses coupures. Hélas! les coupures de plus en plus crasseuses continuent à circuler et de jetons on n'en voit point.

De temps à autre, un voyageur de commerce de passage à Cahors, cède à un client pour lui faire plaisir un spécimen de la nouvelle monnaie.

Ou bien c'est un Parisien de Cahors qui, de retour de la capitale épaté les habitués de la manille en leur montrant un des jetons dont on parle tant et qu'on ne trouve pas.

Ceux qui possèdent ces jetons, les gardent pour les montrer aux amis: c'est dire que nous sommes, encore loin du jour où ces jetons remplaceraient définitivement la monnaie de papier qui, pourtant, devrait bien commencer à disparaître de la circulation. On l'a assez vue, elle n'est plus propre.

Mais le plus drôle de l'histoire, c'est que les jetons pourtant si rares, le seront encore davantage. On annonce, en effet, que de nombreuses plaintes ont été déposées ces jours derniers, dans différents commissariats de Paris par des commerçants ayant reçu en paiement des faux jetons de 1 franc.

Déjà! A peine les jetons sont émis, qu'on constate qu'il y en a de faux? C'est bien le cas ou jamais de répéter « faux comme un jeton! »

Et les coupures continuent leur service!

L. B.

### Des arrêtés tombés en désuétude

Sous le titre « Un arrêté tombé en désuétude », notre excellent confrère Gau rappelle dans la Dépêche, qu'un arrêté municipal interdit aux voitures de parcourir la rue de la Banque autrement qu'au pas.

contre un mur qui dit : « Marchez au pas. » Et les conducteurs qui ne savent pas lire ? Comment peuvent-ils savoir qu'il est défendu de marcher à toute allure dans la rue de la Banque.

A vrai dire, nombreux sont les conducteurs qui peuvent exciper de cette raison... Quant aux conducteurs d'autos et de camions automobiles, ils répondent : « Mais nous n'avons pas vu la pancarte. Nous marchions si vite ! »

Bref, l'arrêté municipal n'est pas observé : il ne le sera pas tant qu'on n'aura pas dit à un agent d'aller comme par hasard, — faire un tour dans la dite rue pour voir, constater et verbaliser. La leçon plusieurs fois répétée, serait efficace.

Mais il y a aussi un autre arrêté municipal qui n'est pas observé, et cela en plein cœur de la ville. Cet arrêté défend aux cyclistes d'aller faire les « beaux » sur les Allées Fénelon.

Mais non : les pédaleurs aiment à parader, à faire des effets de jambe et de torse autour des bancs. Toutes les récriminations leur importent peu, et quand ça leur plaît, — et ça leur plaît très souvent — ils tournent autour des allées à des allures et dans des poses qu'ils copient sur celles des grands champions, tels que les journaux de sport les reproduisent.

Seulement, les Allées Fénelon sont réservées aux promeneurs vieux et jeunes : les enfants, les bébés font des pâtés, des châteaux, avec le sable : ils sont assis au milieu des Allées. L'arrivée de ces cyclistes fait pousser des cris d'effroi aux marmans qui gardent leurs bébés.

Vraiment, ne pourrait-on pas une bonne fois pour toutes, faire une surveillance, et pincer quelques-uns de ces pédaleurs flambards qui passent, repassent sur les Allées ?

Mais, surtout, si l'on en pince quelques-uns et ce ne sera pas difficile, qu'on ne lève pas le procès-verbal dont ils sont passibles !

La sécurité des bébés, de leurs marmans, des vieux promeneurs l'exige.

Il suffit de faire appliquer les arrêtés municipaux qui existent.

LOUIS BONNET.

### Ponts et Chaussées

Par décision du 5 octobre, la démission de M. Roger Pégourie, cantonnier de 5<sup>e</sup> classe à Limogne, est acceptée.

### Conseil d'arrondissement

Le Conseil d'arrondissement se réunira à Cahors le lundi 10 octobre à 2 heures de l'après-midi.

### Probité

Ces jours derniers, M. Philippe Curon, originaire de Corby (Somme), manoeuvre chez M. Bessou, entrepreneur de plâtrerie, travaillait dans l'atelier de l'entrepreneur qui le rémunérait et le félicita. Curon refusa toute récompense.

### Obsèques

Vendredi matin, à 10 heures, ont été célébrées les obsèques de Mme Bergon.

Une affluente considérable a suivi au cimetière le char funéraire qui était recouvert de nombreuses et magnifiques couronnes.

Nous renouvelons à nos excellents confrères MM. Bergon, à Mme et M. le docteur Malbec et leur famille si cruellement éprouvés nos bien sincères condoléances.

### Nécrologie

Un deuil cruel vient de frapper M. Teyssonières, le sympathique ingénieur des mines et conseiller d'arrondissement de Cahors, en la personne de sa vénérée mère, décédée vendredi.

Nous tenons à exprimer à notre ami la part bien vive que nous prenons à sa grande douleur et nous le prions d'agréer nos sincères condoléances.

### Mairie de Cahors

Les bénéficiaires de l'assistance aux femmes en couches sont invités à retirer, au bureau de police, le mandat les concernant dont le montant leur sera payé le jeudi, 13 courant, à 14 heures, au Bureau de Bienfaisance.

### Syndicat des voyageurs et représentants de commerce

Les voyageurs et représentants de commerce adhérents au syndicat départemental sont informés que la réunion générale prévue par les statuts aura lieu le dimanche 30 octobre, au café de Bordeaux, à Cahors.

Ordre du jour : Affiliation fédérale ; assistance judiciaire ; examen des traitements ; salaires et commissions ; compte rendu de l'enquête sur carte grise.

### Le vol des bijoux

L'enquête et l'instruction au sujet du vol de bijoux commis à la gare de Cahors ont apporté de nouveaux détails sur cette affaire.

On sait que Combebias a déclaré qu'il était seul pour voler la précieuse sacoche.

Il paraît que non : Combebias serait revenu sur ses premières déclarations et il aurait indiqué que Faure qui se trouvait ce jour-là à Cahors, l'avait suivi à la gare et lui avait prêté la main.

Faure n'aurait donc pas été le simple courtier de Combebias, mais il serait bien son complice.

Qui sait si l'instruction n'apportera pas de nouvelles révélations ?

## CHRONIQUE SPORTIVE

### AVIRON CADURCIEN

**GUILHEMERY-SPORTIF (1)**  
contre AVIRON CADURCIEN (1)

C'est demain dimanche à seize heures très précises, que sera donné sur le terrain de l'« Ile de Gabessut », stade Lucien Desprats, le coup d'envoi de cette importante partie qui met en présence deux équipes de même série (3) dont la valeur, l'endurance et la réputation sont déjà bien connues des sportifs cadurciens.

L'A. C., contrairement à d'autres équipes, ne peut plus appeler sur son terrain des Clubs de trois ou quatre classes supérieures, puisqu'il n'a au-dessus de sa série que la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup>. Pas plus que d'autres, il n'hésite pas à contracter des matches avec des équipes de séries supérieures, à preuve les matches de l'an dernier avec Brive (2<sup>e</sup>) Montauban (1<sup>er</sup>), Stade Toulousain (1<sup>er</sup>), etc...

Cette année l'A. C. a fait appel à des clubs réputés des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> série et le public cadurcien jugera si sa vieille société Sportive maintient ou non sa réputation.

M. Pasquié, l'excellent référé arbitre, la partie.

L'équipe cadurcienne de l'A. C. qui défendra ses couleurs contre « Guilhemery » est ainsi composée :

Miquel  
Cambon, Alazard, Combalbert, Fumat  
Barayre (o), Lacoste (m)  
Durand, Gorse, Theron, (cap.)  
Cayrol, Bonneville  
Iches, Hormières, Rollés  
Remplaçants: Deca, Astruc, Perret, Audubeau.

L'équipe cadurcienne de l'A. C. ira demain à Souillac contre l'excellent quinze de l'U. S. S.

L'équipe deuxième de l'A. C. est ainsi formée.

Gaillard  
Delcros, Delgal jeune, Saint-Sulpice et Combrousse  
Trémolières (o), Verdier (m)  
Delgal aîné (cap.), Milhas, Lagrange, Vialard, Salgues  
Cagnac, Fayret, Fabre.  
Remplaçants: Marmiesse, Bonaure, Tissandier.

Tous ces joueurs devront être rendus à la gare de Cahors, sans faute, dimanche matin à sept heures 30 du matin.

### Le Comité.

### COMPOUND-CLUB CADURCIEN

Dimanche, 9 courant, le C. C. C., déplacera ses trois équipes au complet. Ainsi que nous l'avons annoncé, l'équipe première se déplacera à St-Junien pour y rencontrer l'équipe première de l'Union Sportive (Club de première série).

L'équipe seconde se déplacera à Périgueux pour matcher l'équipe correspondante du Compound Olympique Périgourdin (première série).

L'équipe troisième se déplacera à Septfonds où elle rencontrera l'équipe II du S. C. septfontois.

Ce sont là, trois déplacements très intéressants pour les joueurs du C. C. C. qui n'auront qu'à gagner au contact de meilleurs équipes.

Rassemblement des équipiers à la gare. Equipe I, le samedi soir à 21 h. 50.

Equipe II, le dimanche matin à 5 h. 45.

Equipe III, le dimanche matin à 7 h. 30.

Rassemblement des équipiers à la gare. Composition des équipes jouant dimanche 9 octobre.

Equipe I contre St-Junien 1<sup>er</sup> (première série).

Brassens, Cazeaux, Garrouty, Chaumel, Labro, Cadéot, Dupouy, Chastaing, Cots, Claret, Berhier, Belou, Boutang, Coupy, Balas, Bosc, Chevalier.  
Managers: MM. Berhier, Bigotteau.  
Départ, samedi soir, express, 22 h. 11.

Rassemblement en gare Cahors 21 h. 45.

Equipe II, contre Compound Périgourdin II (première série).

Soulacrou, Challon, Bru, Courin, Loducreux, Filsac, Vincent, Talou, Lascombes, Cazes, Delcaillau, Bousquet, Gradatour, De Redon, Dubourg, Chassarin, Dagoust.

Manager: M. Taillandier.  
Départ dimanche matin, 6 h. 4. Rassemblement, gare Cahors, 5 h. 45.

Equipe III contre Septfonds.

Tavé, Lestelle, Burg, Bonnet, Peycharmant, Raynol, Lacoste, Coste, Giat, Dejean, Brisse, Vergues, Pousergues, Daille, Maratauch, Tardieu, Vergues.

Managers: MM. Dirion, Courtiras.  
Départ, dimanche matin, 7 h. 32. Rassemblement, gare de Cahors, 7 h. 15.

### Le fameux Ressec est arrêté

On sait que notre jeune et triste compatriote Ressec, évadé de Leyme, avait été interné à l'asile de Naujac (Hte-Vienne) à la suite de la tentative d'assassinat qu'il commit sur les dames Delpech, à Arnis.

Ressec s'est évadé de Naujac, il y a 1 mois, et tout portait à croire qu'il allait revenir à Cahors, à St-Georges. C'est ainsi que ces jours derniers, le bruit circulait à St-Georges que Ressec avait été vu dans une maison de vignes où il se trouvait caché ; on l'aurait même vu dans une cave du faubourg. Ce n'était pas exact.

Ressec a été arrêté à Agen, lundi dernier dans les conditions suivantes :

« Un domestique agricole de Cauczac, nommé Ressec, avait fait, lundi, dans un restaurant du centre de la ville d'Agen, la connaissance d'un nommé Cayla auquel il confia son portefeuille contenant 1.400 francs et un revolver automatique acheté la veille.

Afin de payer sa chambre, Ressec réclama son avoir à son compagnon. Une querelle s'en suivit ; des coups furent échangés et les deux adversaires furent conduits au poste.

Après une nuit passée au violon, les deux combattants ont été conduits mardi matin devant le procureur de la République qui leur a fait subir un interrogatoire afin de tirer cette affaire au clair.

C'est au cours de cet interrogatoire que Ressec avoua s'être évadé des asiles de Leyme et de Naujac et reconnu même avoir volé la somme de 1400 francs qu'il avait confié à son camarade.

On voit que Ressec n'avait pas

manqué peu après son évadement de commettre un méfait et d'acheter immédiatement un revolver.

Le Procureur de la République d'Agen a avisé le Parquet de Cahors de cette arrestation.

## La culture du tabac en 1922

Voici le tableau présentant la fixation des jours pendant lesquels les cultivateurs seront admis à faire à la Mairie de leur commune la déclaration de planter du tabac dans le Lot :

### ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Canton de Cahors (Nord)  
Cahors (Nord), 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 12 nov., de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Espère, 3 et 4 de 13 h. à 16 h.  
Mercurès, 5, 7 et 8, de 13 h. à 16 h.  
Larroque-des-Arcs, 7, de 9 h. à 11 h. et de 13 h. à 16 h.  
Lamadeleine, 8, 9, 10 et 12, de 13 h. à 16 h.  
Pradines, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 12, de 13 h. à 16 h.  
Valrouffé, 4 et 5, de 13 h. à 16 h.

Canton de Cahors (Sud)  
Cahors (Sud), 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 12 nov., de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Arcambal : Pasturat, 6 et 7 de 9 h. à 12 h.  
Arcambal : Bourg, 3, 4, 5, 7, 8, de 8 h. à 11 h.  
Labastide-Marnhac, 12, 14 et 15, de 13 h. à 16 h.  
Le Montal, 15, de 8 1/2 à 11 h.

Canton de Castelnaud  
Castelnaud, 8 novembre, de 9 h. à 12 h. et de 13 h. à 16 h.  
Flaugnac, 3 et 4, de 9 h. à 12 h.  
Cézac, 3 et 4, de 12 h. à 16 h.  
L'Hospitalet, 16 et 17, de 13 h. à 16 h.  
Pern, 5 et 7, de 9 h. à 12 h. et de 13 h. à 16 h.  
Saint-Paul-Labouffie, 9, de 13 h. à 16 h.  
Sainte-Alauzie, 5 et 7, de 12 h. à 16 h.

Canton de Catus  
Boissières, 3 et 4 nov., de 12 h. à 16 h.  
Catus, 8, de 12 h. à 16 h.  
Crayssac, 3, de 13 h. à 16 h.  
Labastide-du-Vert, 3, de 13 h. à 15 h.  
Maxou, 9 et 10, de 12 h. à 16 h.  
Nuzéouls, 12, de 12 h. à 16 h.  
Saint-Denis-Catus, 14, de 12 h. à 16 h.  
Francoules, 3, de 12 h. à 15 h.  
Saint-Médard, 5, de 13 h. à 15 h.  
Calamane, 5 et 7, de 12 h. à 16 h.  
Les Junies, 4, de 13 h. à 15 h.

Canton de Labenque  
Aujols, 9 nov., de 12 h. à 15 h.  
Cieurac, 15, de 13 h. à 16 h.  
Cremps, 10, de 12 h. à 15 h.  
Flaujac-Labenque, 12 et 14, de 8 h. 1/2 à 11 h.  
Fontanes, 10, de 12 h. à 16 h.  
Laburgade, 14, de 13 h. à 16 h.  
Labenque, 16, de 9 h. à 12 h. et 14 h. à 16 h.  
Montdoumerc, 14, de 13 h. à 15 h.

Canton de Lauzès  
Blars, 8 et 9 nov., de 12 h. à 16 h.  
Cabrerets, 3, 4, 5 et 7, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Cras, 3, de 12 h. à 15 h.  
Lauzès, 5, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Lentillac-Lauzès, 7, 8 et 9, de 12 h. à 16 h.  
Saint-Martin-de-Vers, 15, de 8 h. à 11 h.  
Sauliac, 3, 4 et 5, de 12 h. à 16 h.  
Sénaillac, 7 et 8, de 12 h. à 16 h.  
Saint-Cernin, 3 et 4, de 12 h. à 16 h.

Canton de Limogne  
Calvignac, 3, 4, 7 et 8 nov., de 13 h. à 16 h.  
Génévrières, 10, 12, 14 et 15, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Lugagnac, 9, de 13 h. à 16 h.  
Saint-Martin-Laboulaye, 9, 10, 12 et 14, de 8 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h.  
Limogne, 5, de 13 h. à 16 h.

Canton de Luzech  
Albas, 4 et 5 nov., de 13 h. à 16 h.  
Anglars-Juillac, 7, 8 et 9, de 13 h. à 16 h.  
Bélaye, 10, de 13 h. à 15 h.  
Caillac, 7 et 8, de 13 h. à 16 h.  
Castelfranc, 12, de 13 h. à 16 h.  
Douelle, 9, 10, 12 et 14, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Luzech, 9, 10 et 12, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Parnac, 14 et 15, de 13 h. à 16 h.  
St-Vincent : Cournou, 17, de 13 h. à 16 h.  
St-Vincent : Bourg, 16, de 13 h. à 16 h.

Canton de Montcuq  
Lascabanes, 8 et 9 nov., de 12 h. à 16 h.  
Montcuq, 10, de 12 h. à 16 h.  
Saint-Cyprien, 12, de 12 h. à 16 h.  
Saint-Laurent-Lolmie, 14, de 12 h. à 16 h.

Canton de Puy-l'Evêque  
Grézels, 3 et 4 nov., de 13 h. à 16 h.  
Lagardelle, 14 et 15, de 13 h. à 15 h.  
Pescadoires, 16 et 17, de 13 h. à 15 h.  
Prayssac, 5, 7, 8, 9 et 10, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Puy-l'Evêque, 12 et 14, de 13 h. à 16 h.

Canton de Saint-Géry  
Bergant, 3 et 4 nov., de 12 h. à 16 h.  
Bouziès, 3, 4 et 5, de 9 h. à 12 h.  
Cours : Bourg, 4, de 8 h. à 11 h.  
Cours : St-Michel, 5, de 8 h. à 11 h.  
Grégols, 3 et 4, de 12 h. à 16 h.  
Esclauzels, 3 et 4, de 9 h. à 12 h.  
Tour-de-Faure, 5, 7, 8, 9, 10 et 12, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Saint-Cirq-Lapopie, 5, 7, 8 et 9, de 8 h. à 12 h.  
St-Géry : Bouziès-Bas, 12, de 12 h. à 16 h.  
St-Géry : Bourg, 8, 9 et 10, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
St-Géry : Massières, 7, 8, 9, et 10, de 12 h. à 16 h.  
Vers, 7, 8, 9 et 10, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

### ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Canton de Bretenoux  
Bretenoux, 8 nov., de 14 h. à 16 h.  
Prudhomat, 4 et 5, de 12 h. à 16 h.  
Saint-Michel-Loubéjou, 3, de 12 h. à 16 h.

Canton de Cajarc  
Carayac, 9 nov., de 14 h. à 16 h.  
Cadrieux, 3, de 13 h. à 16 h.  
Cajarc, 7, 8, 9, 19 et 12, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Frontenas, 3, de 14 h. à 16 h.  
Gréalou, 4, de 8 h. à 11 h. et de 13 h. à 16 h.  
Larnagol, 3, 4, 5, 7 et 8, de 13 h. à 16 h.  
Larfoque-Tourac, 5, de 12 h. à 16 h.  
Marcihac, 3, 4, 5 et 7, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Montbrun, 7, de 13 h. à 16 h.  
Puyjouron, 4, de 14 h. à 16 h.

Saint-Chels, 7 et 8, de 12 h. à 16 h.  
Saint-Jean-de-Laur, 5, de 14 h. à 16 h.  
Saint-Pierre-Toirac, 8, de 12 h. à 16 h.  
Saint-Sulpice, 9 et 10, de 12 h. à 16 h.

Canton de Figeac (Ouest)  
Bédour, 3 nov., de 8 h. à 11 h.  
Lissac, 10, de 14 h. à 16 h.

Canton de Livernon  
Assier, 3 nov., de 13 h. à 16 h.  
Boussac, 4, de 8 h. à 11 h.  
Bregues, 12 et 14, de 11 h. à 16 h.  
Corn, 5 et 7, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Durbans, 4, de 13 h. à 16 h.  
Espédaillac, 7, de 12 h. à 16 h.  
Grèzes, 9, de 9 h. à 11 h.  
Livernon, 5, de 12 h. à 16 h.  
Quissac, 9 et 10, de 12 h. à 16 h.  
Reilhac, 12, de 14 h. à 16 h.  
Espagnac-St-Eulalie, 8 et 9, de 12 h. à 16 h.

Sonac, 15, de 9 h. à 11 h.  
Saint-Simon, 14, de 9 h. à 11 h.  
Flaujac-Gare, 8, de 13 h. à 16 h.

Canton de Saint-Céré  
Loubressac, 9 nov., de 13 h. à 15 h.  
Saint-Céré, 7, de 12 h. à 16 h.

### ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Canton de Gourdon  
Gourdon, 3, 4 et 5 nov., de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Anglars-Nozac, 7, de 12 h. à 15 h.  
Payrignac, 7, de 13 h. à 16 h.  
Saint-Clair, 9, de 13 h. à 16 h.  
Saint-Cirq-Soullaguet, 12, de 13 h. à 16 h.  
Le Vigan, 10, de 13 h. à 16 h.  
Saint-Cirq-Madelon, 8, de 7 h. à 9 h.  
Rouffilhac, 3, de 12 h. à 16 h.

Canton de Gramat  
Gramat, 14 nov., de 12 h. à 14 h.

Canton de Labastide-Murat  
Caniac, 3, 4 et 5 nov., de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

Canton de Martel  
Baladou, 4 et 5 novembre, de 13 h. à 16 h.  
Cressac, 3 et 4, de 13 h. à 16 h.  
Cuzance, 7, de 14 h. à 16 h.  
Floirac, 3 et 4, de 13 h. à 16 h.  
Martel, 3, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Montvalent, 8, de 14 h. à 16 h.  
Saint-Denis-Martel, 5, de 13 h. à 16 h.

Canton de Payrac  
Fajoles, 4 novembre, de 12 h. à 16 h.  
Lamothe-Fénelon, 16 et 17, de 12 h. à 16 h.  
Loupjac, 15, de 12 h. à 16 h.  
Masclat, 12 et 14, de 12 h. à 16 h.  
Payrac, 5, de 12 h. à 16 h.  
Le Roc : Bourg, 9 et 10, de 13 h. à 16 h.  
Le Roc : Naudillac, 8, de 12 h. à 16 h.

Canton de Saint-Germain  
Concorès, 15 nov., de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Saint-Germain, 14, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Saint-Chamarand, 16, de 14 h. à 16 h.  
Frayssinet, 16, de 9 h. à 11 h.

Canton de Salviac  
Rampou, 10 nov., de 13 h. à 16 h.  
Dégagnac, 3, 4, 5, 7 et 8, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Léobard, 9, de 13 h. à 16 h.  
Salviac, 3, 4, 5, 7 et 8, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Lavercaillère, 9, de 13 h. à 16 h.

Canton de Souillac  
Lacave, 5 et 7 nov., de 13 h. à 16 h.  
Lachapelle-Auzac, 7 et 8, de 12 h. à 16 h.  
Lanzac : Cieurac, 3, de 12 h. à 16 h.  
Lanzac : Bourg, 4 et 5, de 12 h. à 16 h.  
Fnsac, 7, 8 et 9, de 12 h. à 16 h.  
Saint-Sozy, 8 et 9, de 9 h. à 11 h. et de 13 h. à 16 h.  
Souillac, 3, 4 et 5, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

Canton de Vayrac  
Bétaille, 8 novembre, de 12 h. à 16 h.  
Condat, 10, de 9 h. à 11 h.  
Vayrac, 7, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.  
Quatre-Routes, 12, de 13 h. à 15 h.  
Strenquels, 9, de 13 h. à 15 h.

### Les compatriotes de Paris

Les Originaires de l'arrondissement de Gourdon habitant Paris se sont groupés depuis quelques dix ans en une société amicale dénommée « La Grappe du Quercy ».

Le premier samedi de chaque mois, le Conseil d'administration se réunit à 20 h. 30 à la Brasserie Lipp 151 Boulevard St-Germain, tenue par notre compatriote Hébrard de Frayssinet-le-Gourdonnais. En plus des membres du Conseil peuvent assister à ces amicales réunions, sociétaires et compatriotes. Ils y sont les bienvenus, on parle du pays et en patois...

La première de ces réunions eut lieu la semaine dernière ; on s'y est occupé du programme des travaux et des distractions de l'Association pendant l'année 1921-1922.

Ces belles matinées familiales de l'hiver passé et surtout des années d'avant-guerre vont reprendre.

Une belle salle pouvant contenir plusieurs centaines de personnes va être louée en plein centre de Paris. D'ailleurs, sociétaires et compatriotes seront avisés en temps utile.

Les compatriotes de Paris et leurs amis déjà groupés ont pu constater pendant l'année écoulée combien il est bon de se mieux connaître, de s'entraider, de travailler et de se distraire dans des réunions familiales.

Que les Originaires de l'arrondissement de Gourdon, qui ne sont pas encore « grappistes » se fassent inscrire sans retard ; qu'ils envoient leur adhésion à M. Vialle, président de la Grappe du Quercy, brasserie Lipp, 151 Boulevard St-Germain, à Paris.

### Le Comité.

### Fédération des Mutilés, Veuves et Ascendants du Lot

Demain dimanche Conférence-Concert  
Demain dimanche, à 8 heures 1/2 précises, dans la salle du Palais des Fêtes, M. Peyriga, chef du cabinet de M. le Ministre des Pensions, donnera une conférence sur : « la question des Victimes de la guerre ».

Un programme choisi de cinéma et un concert donné par l'Orchestre J.-B. Nouyrit accompagneront cette conférence.

La population Cadurcienne ainsi que tous les mutilés, veuves et as-

endants sont instamment priés d'y assister.

Le Bureau.

### Fête des vendanges

La coquette commune d'Arcambal organise pour le 16 octobre la fête annuelle dite « des vendanges ».

A cette occasion des réjouissances, de nombreuses attractions auront lieu dans la commune où ne manquera pas de se rendre les habitants des communes voisines et même de Cahors.

### Dans la rivière

Les eaux ont entraîné, en ville, deux cadavres d'animaux qui polluent l'eau du Lot et répandent des odeurs pestilentielles dont se plaignent les habitants des quais.

Il s'agit d'un chévre en décomposition et d'un chien mort. Nous pensons qu'il suffira de signaler la présence, dans la traversée de la ville, de ces foyers d'infection pour qu'il y soit au plus vite porté remède.

### Théâtre de Cahors

par le syndicat des agriculteurs de France et 600 francs de prix. Tous renseignements utiles sont fournis sur demande par M. Coussit, à l'École primaire supérieure, secrétaire du Comité agricole.

**Prayssac**  
Bourses. — Deux jeunes élèves de l'école laïque des filles qui avaient remporté un succès au dernier concours, viennent d'obtenir chacune une bourse : Mlle Marie-France Ninault, bourse d'incubation au lycée de Montauban; Mlle Lucie Salven (du Thérion), bourse de 1.000 fr. pour préparation à l'école normale.

**Figeac**  
Tentative de vol. — Dans la nuit du 6 au 7 courant, un ou plusieurs voleurs ont essayé de pénétrer dans les ateliers de cordonnerie de MM. Clarissou et Lade, rue de la République.

Un voisin, M. Ravysac, ayant entendu du bruit a interpellé le voleur qui a pris la fuite. La police enquête.

Attentat à la pudeur. — Le sieur D., journaliste, quartier du Claux, a été arrêté à la prison de Figeac sous l'inculpation d'attentat à la pudeur sur une fillette de 6 ans 1/2.

Pharmacies. — Aujourd'hui, dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Brousse, place Champollion.

Adjudication de chemins vicinaux. — Le samedi 15 octobre courant, auront lieu à Figeac, à la sous-préfecture, deux adjudications pour la construction de chemins vicinaux, savoir :

Commune de Felzins — chemin vicinal ordinaire, n° 7, de Felzins à Masroux ; construction de la partie comprise entre le chemin de grande communication, n° 2 et le chemin de Pradines, sur une longueur de 806 mètres ; montant des travaux à l'entreprendre, 16.655 fr. 48 ; cautionnement 550 francs.

Commune de Thémies — chemin vicinal ordinaire n° 2 d'Issendou à Flaujac ; construction de ce chemin sur une longueur de 1.031 mètres ; montant des travaux à l'entreprendre, 9.408 fr. 91 ; cautionnement, 310 francs.

Pour tous renseignements concernant les clauses et conditions générales de ces adjudications, consulter les affiches ou s'adresser à la sous-préfecture de Figeac.

### EAU SAINT-MARTIAL

Laxative - Dépurative  
A. DELPUECH, à Figeac

### Cajarc

Nous recevons l'article suivant. C'est une opinion. Nous ne la partageons pas complètement, mais elle peut se soutenir : *Indemnité pour frais de représentation aux maires.* Dans son article de la « Dépêche » du 27 septembre, M. Maurice Ajam conclut qu'il y aurait lieu de donner un traitement aux maires des communes, dans l'intérêt de la Démocratie.

Il constate que dans les grandes villes, des indemnités sont accordées, plus ou moins légalement, aux maires et il conclut qu'il y aurait lieu de leur donner une rétribution, craignant que l'absence de traitement des fonctions et les dépenses qu'entraîne, non à l'égard des communes, mais à l'égard des maires eux-mêmes, ne les empêchent de défrayer des dépenses que sa charge lui incombe, ce qui permet à tous d'accepter sans gêne la présidence du conseil municipal.

A ceux qui croient voir une économie dans la suppression de ces frais, je ferai remarquer qu'il est profondément injuste de faire supporter à quelqu'un une dépense relative à un objet qui ne le regarde pas, alors surtout que ses moyens de fortune ne lui permettent pas une semblable générosité.

Cette question de dépense obligatoire peut égarer ceux qui seraient les plus capables et laisse le champ libre aux riches et aux malins peu délicats qui exploiteront la fonction à leur profit et souvent au détriment des intérêts et des deniers communaux.

Voulez-vous qu'un maire capable, mais peu fortuné, fasse un voyage à Cahors pour aller voir le préfet, ailleurs pour voir le député, ou le conseiller général, traiter une affaire urgente dont dépend un important intérêt communal ?

Il se contentera de leur écrire, l'affaire terminée, sera mal prise et la solution sera désastreuse : pas d'autorisation de faire telle chose nécessaire, pas de subvention pour un travail urgent, etc., etc.

Que ce maire dévoué ait des frais de représentation, il n'hésitera pas à faire les voyages et les démarches nécessaires. Il y sera même obligé s'il veut éviter la critique.

De deux communes, laquelle aura été le mieux administrée, de celle qui n'ayant pas voulu tenir compte au maire des dépenses qu'il est obligé de faire pour la bonne gestion des intérêts, n'aura rien obtenu, ou de celle dont le maire ayant des frais de représentation n'aura jamais négligé une démarche ou un voyage nécessaires.

Il en est qui disent : Vous trouverez toujours des hommes pour être maires. Oui, des gens riches et ambitieux qui feront le plus souvent passer leurs intérêts avant celui de la commune, rarement aujourd'hui des dévoués comme ceux trop nombreux que nous connaissons, toujours de ceux qui sauront malgré tout faire leurs affaires.

N'avez-vous pas entendu parler de château de Panama, dans plus d'une commune et du seul bon chemin, celui qui va chez le Maire ?

La dignité de la démocratie exige que cela cesse. Personne ne doit être victime de son dévouement.

P. VINCENT.  
**Capdenac-le-Haut**  
Jalousie niaise et meurtrière. — On nous écrit :

Pas plus entre communes voisines qu'entre familles, la jalousie n'est bonne conseillère. Fiévreusement assis comme sur un trône, de son estrade haute d'environ cent mètres, Capdenac-le-Haut domine Capdenac-le-Bas ou Capdenac-Gare.

Mais si ce dernier ne pose pas si altièrement que Capdenac-le-Haut, par contre il a sans comparaison, une situation bien plus riante et bien plus avantageuse. Capdenac-Gare qui, il y a 80 ans, comprenait les 4 ou 5 maisons du hameau de Lasfargues, a aujourd'hui 2 églises, 2 écoles de garçons, 2 écoles de filles, bureau de poste, magnifique foirail et une population d'environ 4 mille habitants.

Capdenac-le-Haut perd au contraire chaque jour de son importance et de sa population. Un temps viendra qui n'est pas loin, si on n'y porte remède, où ses maisons inhabitées s'écrouleront, et Capdenac-le-Haut ne sera plus qu'un amas de pierres. Il y aurait, ce semble, moyen de prolonger la vie de Capdenac-le-Haut, et même de rendre cette vie plus active, plus riche et plus féconde. Ce moyen serait de ne plus boudier Capdenac-le-Bas, mais de lui tendre une main fraternelle. Si à travers la montagne haute et large d'environ cent mètres qui sépare les deux Capdenac on s'ingéniait à faire des lacets, peut-être même un bon chemin carrossable, si on établissait comme des gradins un peu larges, quels magnifiques emplacements à constructions on établirait ! Les maisons exposées au midi auraient vue sur la rivière, la route, la gare, la ville et la plaine. Etant superposées les unes aux autres, la vue ne serait pas obstruée par les maisons de devant. Capdenac-le-Haut et Capdenac-le-Bas seraient reliés par un 3<sup>e</sup> Capdenac qu'on pourrait appeler Capdenac-le-Montant. Outre cette montée en lacets il faudrait réparer la côte de Vic et établir un chemin carrossable du Cantal à Capdenac, en un mot rendre Capdenac accessible de tous les côtés. Et aussitôt que Capdenac-le-Haut serait d'un accès facile, il verrait affluer les localités, sa population s'accroîtrait et sa prospérité loin de diminuer progresserait dans de magnifiques proportions.

Un vicil ami de Capdenac-le-Haut.  
**Livernon**  
Foire. — Cours pratiqués : Bœufs de travail, 3.000 à 3.500 francs ; vaches de travail, de 1.200 à 1.500 francs ; porcs nourris, 35 à 40 francs ; veaux de lait, 4,50 à 5 francs le kilo ; moutons, 2,50 ; poulets de grains, 3,50 le demi-kilo ; beurre, 5 francs le demi-kilo ; œufs, 5 fr. la douzaine.

**Gourdon**  
Assemblée générale des Mutuels et réformés. — Dimanche dernier, à 14 heures, a eu lieu, dans une des salles de l'Hôtel-de-ville, une importante réunion relative à l'élection du bureau : ont été élus :

Président : M. Jean Glénadel, conseiller municipal ; Vice-Présidents : MM. Rautou et Souleille ; Secrétaire : M. Domecq ; Trésorier : M. Bos Auguste, gérant de l'« Épargne ».

**Lou Gorrit del Quercy.** — La Société « Lou Gorrit del Quercy » a donné dimanche dernier sa première grande fête de la saison. Un grand nombre de sociétaires et d'invités avaient répondu à notre appel et malgré le beau soleil, la coquette salle

ouvrir cette fenêtre... C'était une imprudence mortelle... un crime... un assassinat, entendez-vous ? L'espérat chancelait.

Et Marie-Adèle l'avait écarté, était entré, avait refermé la porte, que le misérable, le front mouillé de sueur, n'était pas encore revenu de son effarement.

Calmé, comme si rien ne se fût passé d'étrange, Marie-Adèle dit : — A présent, nous sommes tranquilles. On ne nous dérangera plus.

Le docteur, stupéfait, n'avait rien compris à cette scène. — Vous êtes donc vraiment sorcier, mon cher confrère ?

— Chut ! Ne me traitez jamais de confrère. On pourrait entendre. Et il s'approcha du lit. Germaine et Louise s'étaient éloignées.

— J'ai confiance en lui. Je l'assure qu'il la sauvera. Mais Louise doutait. Penchés sur la malade qui n'entendait pas, qui n'ouvrait même pas les yeux, les deux médecins échangeaient à voix basse leurs réflexions. Ils la trouvaient au plus mal. Il ne restait qu'un souffle. Des désordres imprévus s'étaient manifestés le matin. Hier tout était sauvé. Aujourd'hui tout semblait perdu. Ils furent d'accord pour essayer de révéler les violents. La tante était jeune, d'une santé vigoureuse, d'un sang très riche. Il fallait tout espérer d'une nature aussi généreuse. Gagner quelques heures, c'était presque avoir une espérance.

— Seulement, dit le médecin, il

du Palais des Ingénieurs Civils était remplie d'une foule élégante et joyeuse. La matinée fut des mieux réussies, et le bal, plein d'entrain, se termina par une farandole échevelée conduite par M. Boutet, Président de la Commission des fêtes.

Dès à présent, nous rappelons à tous nos compatriotes et amis, que notre prochaine matinée aura lieu dimanche 6 Novembre, dans la même salle, et sera partagée entre le bal et une magnifique partie de concert.

**Pharmacie.** — La pharmacie Meulet assurera le service dimanche 9 octobre.

**Dégagnac**  
Foire. — La foire de Dégagnac du 5 octobre n'a pas eu son importance habituelle en raison des travaux des vendanges et des regains. Voici les cours pratiqués :

Bœufs gras 135 à 150 fr. les 50 kilos ; Bœufs de travail, de 2.300 fr. à 3.500 fr. ; bœufs d'élevage, de 1.800 à 2.600 fr. ; bœurrets de 900 à 1.500 fr., le tout la paire.

Sur le marché aux moutons, mal approvisionné, quelques brebis d'élevage se sont vendues entre 45 et 75 fr. la pièce suivant qualité et grosseur.

Poules et poulets ont valu 4 et 5 fr. ; les lapins domestiques, 1 fr. 50 ; lapins sauvages 2 fr. 50 ; lièvres 3 fr., le tout le 1/2 kilo.

Les œufs se sont vendus, 5 fr. 50 la douzaine, les œufs prêts à gorgier de 50 à 60 fr. et les pigeons 5 fr. le tout la paire.

**Conseil municipal.** — Le conseil municipal est convoqué pour dimanche 9 octobre. Ordre du jour : Approbation du plan du monument aux morts de la grande guerre et choix de son emplacement.

**Communiqué du Syndicat agricole.** — Le Syndicat Agricole de Dégagnac, avise ses adhérents qu'il vient de recevoir, de l'Office agricole du Lot, des plans types de plateformes à fumer avec fossé à purin, établis par le service du Génie rural.

Le secrétaire du Syndicat les communiquera à tous ceux des membres qui les lui demanderont, et dans un but de vulgarisation, tous les propriétaires de la commune, syndiqués ou non, sont avertis qu'ils trouveront à la mairie un dossier complet de ces mêmes plans que le Syndicat y a déposés à leur intention.

**Labastide-Murat**  
La taxe du pain. — Un arrêté de M. le maire fixe le prix du pain à 1 franc le kilo, à dater du 5 octobre.

A la suite de cet arrêté, les boulangers ont cessé de faire du pain, prétextant que leur bénéfice n'est pas assez élevé.

Mais après des pourparlers avec les autorités, les boulangers se sont décidés à rouvrir leurs boulangeries.

**Salviac**  
Un arbre phénomène. — On peut voir actuellement à Salviac, dans le jardin de Mme veuve Chabert, aubergiste, un arbre phénomène qui fait l'admiration de tous les passants.

Un lias blanc qui dépasse le mur de clôture du jardin est complètement fleuri comme aux premiers beaux jours du printemps.

Ce fait très rare méritait d'être signalé.

**La circulation des autos.** — En cette fin des vacances nos routes et nos rues sont sillonnées d'automobiles qui marchent à une vitesse excessive. Bien que le code de la route soit favorable aux chauffards, ces derniers ne devraient pas dépasser la vitesse des voitures à chevaux dans les agglomérations ; des accidents ont failli se produire, il faut en éloigner l'éventualité.

Il y a bien un arrêté municipal, mais les autos marchent si vite et les numéros de celles-ci sont souvent illisibles ! Un peu de modération s. v. p. Messieurs les chauffeurs.

**CHEZ NOS VOISINS**  
Chez les planteurs de tabac  
Dimanche 2 octobre, le puissant syndicat du Bugue, avait organisé, sous les auspices de la Fédération de la Dordogne, un magnifique banquet.

M. Briand va parler  
M. Briand, président du Conseil est parti ce matin à 8 h. 12 par train spécial. Il se rend à Nantes et St-Nazaire.

**L'assassinat d'Erzberger**  
De Dussseldorf : Un individu se disant l'auteur du meurtre d'Erzberger s'est présenté au bureau de police. Il dit se nommer Mummer et être commerçant à Stettin. Cet individu a été consigné en attendant le résultat de l'enquête.

**AVIS DE DECÈS**  
Monsieur Marius TEYSSONNIÈRES, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, Conseiller d'arrondissement ; Mademoiselle Gabrielle TEYSSONNIÈRES, à Perpignan ; Les familles CLARY et CALMÉJANE ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de **Madame Vve Marie-Anne TEYSSONNIÈRES** leur mère, grand'tante et alliée, décédée à Cahors, le jeudi 6 octobre 1921, dans sa 90<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le dimanche 9 octobre, à 4 heures du soir, en l'église Cathédrale. On se réunira à la maison mortuaire, 9, rue du Président-Wilson.

**REMERCIEMENTS**  
Madame veuve MOULDUROU ; Monsieur Jules BERGON, imprimeur ; Le Docteur et Madame MALBEC, née BERGON, Mademoiselle Jane MALBEC ; Monsieur Antonin BERGON, imprimeur, Madame A. BERGON et leur fille ; Monsieur ROQUES, Chef de district à Cahors et Madame ROQUES, née MOULDUROU ; Monsieur MOLINS, propriétaire à Albi, Madame MOLINS, née MOULDUROU et leurs enfants ; Madame et Monsieur SAVIGNAC, sous-chef de gare à Limoges, et leur fille ; Madame veuve FLORENT et ses enfants ; Les familles FLAUJAC, DENEGRE, BERGON, veuve ASTRUC, MALBEC, SAVIGNOL et leurs parents remercient bien sincèrement tous les amis qui leur ont témoigné des marques de sympathie dans leur grande épreuve ainsi que les nombreuses personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de

**Madame Jules BERGON**  
**A VENDRE**  
IMPORTANT FONDS  
de carrosserie, forge, charrognage  
Facilités de paiement  
S'adresser au bureau du journal.

**Etude de M<sup>e</sup> MAZURE**  
NOTAIRE A LUZEC  
**Première insertion**  
Suivant acte reçu par Maître MAZURE, notaire à Luzec, le trente septembre mil neuf cent vingt-un, M. PENEL (Achille), docteur-médecin et Madame PARDES (Marie-Joséphine), son épouse, demeurant ensemble à Prayssac ; Monsieur LA-CHAISE (Jean), inspecteur d'enregistrement et Madame PENEL (Jeanne), sa femme demeurant ensemble à Agen, rue Londrade, n° 11 ; Monsieur PELISSIE, Pierre, pronommé aussi en famille Alfred, négociant, et Madame GLADY (Marie), sa femme, demeurant ensemble à Prayssac ; Monsieur BERRIE Antoine, pronommé aussi en famille Ludovic, propriétaire et Madame LALA (Marie), sa femme demeurant ensemble à Prayssac ont vendu à la Société Les Carboniques liquides réunies dont le siège est à Nancy, faubourg Ste-Catherine, n° 47 bis.

Le fonds de commerce de production et distribution d'électricité exploité à Meymes, commune de Prayssac, connu sous le nom de « Société électrique de Meyme » comprenant l'enseigne et le nom commercial, la clientèle et l'achalandage et le matériel servant à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au 30 septembre 1921. Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues en l'Etude de Maître MAZURE, notaire à Luzec.

**Les dettes de guerre**  
D'Atlantic City : M. Norris, administrateur de la banque fédérale de Philadelphie, s'est déclaré favorable à l'annulation des dettes de guerre des Alliés et même des dettes privées.

« Les Alliés, a-t-il dit, sont débiteurs envers l'Amérique d'une somme supérieure à 10 milliards de dollars. Je crois, pour ma part, qu'il vaudrait mieux annuler cette dette plutôt que de voir la banqueroute de l'Europe et la ruine de nos marchés commerciaux. »

**En Autriche**  
De Berlin : La situation économique de l'Autriche est inextricable. Elle s'est encore aggravée par la question du Burgenland. Le gouvernement provincial du Tyrol, ayant compris que l'union à l'Allemagne était impossible, serait décidé à se séparer de l'Autriche en proclamant la République indépendante du Tyrol.

**Roumanie et Russie**  
De Varsovie : Le représentant des Soviets vient d'entamer des pourparlers avec les délégués roumains au sujet de la convocation d'une conférence qui élaborerait un traité de paix entre la Roumanie et la Russie.

**Irlande et Angleterre**  
De Londres : Les 5 députés irlandais à la Conférence de Londres sont arrivés ce matin.

ri l'amour. Marie-Adèle seul, pour lequel Jean avait un culte, était le confident de ce cœur dédicat et tendre. Il savait combien était puissante cette affection chez son fils, et il craignait son désespoir s'il arrivait malheur à la tante.

Il était là, non pas seulement pour sauver cette malade, mais il travaillait au bonheur de Jean.

Et il dit, tout haut, absorbé, se croyant seul : — Non, non, il ne faut pas qu'elle s'en aille, cette pauvre-tête. Un sanglot le fit se retourner.

C'était Germaine qui pleurait, dans les bras de Louise. En même temps, Grandier venait d'entrer et s'informait, tout bas, de l'état de Valérie.

Alors, Marie-Adèle se souvint qu'il était sorcier. Il posa la cage de Néron sur une table, prit Thémis et la percha sur le haut d'un fauteuil, puis il pria Germaine de lui apporter une jatte où il pourrait préparer l'onguent mystérieux qui, sortant de ses mains, guérissait tous les maux et allait tirer de peine la tante berceuse. Il demanda également de l'huile et un pilon.

**M. Briand va parler**  
M. Briand, président du Conseil est parti ce matin à 8 h. 12 par train spécial. Il se rend à Nantes et St-Nazaire.

**L'assassinat d'Erzberger**  
De Dussseldorf : Un individu se disant l'auteur du meurtre d'Erzberger s'est présenté au bureau de police. Il dit se nommer Mummer et être commerçant à Stettin. Cet individu a été consigné en attendant le résultat de l'enquête.

**AVIS DE DECÈS**  
Monsieur Marius TEYSSONNIÈRES, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, Conseiller d'arrondissement ; Mademoiselle Gabrielle TEYSSONNIÈRES, à Perpignan ; Les familles CLARY et CALMÉJANE ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de **Madame Vve Marie-Anne TEYSSONNIÈRES** leur mère, grand'tante et alliée, décédée à Cahors, le jeudi 6 octobre 1921, dans sa 90<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le dimanche 9 octobre, à 4 heures du soir, en l'église Cathédrale. On se réunira à la maison mortuaire, 9, rue du Président-Wilson.

**REMERCIEMENTS**  
Madame veuve MOULDUROU ; Monsieur Jules BERGON, imprimeur ; Le Docteur et Madame MALBEC, née BERGON, Mademoiselle Jane MALBEC ; Monsieur Antonin BERGON, imprimeur, Madame A. BERGON et leur fille ; Monsieur ROQUES, Chef de district à Cahors et Madame ROQUES, née MOULDUROU ; Monsieur MOLINS, propriétaire à Albi, Madame MOLINS, née MOULDUROU et leurs enfants ; Madame et Monsieur SAVIGNAC, sous-chef de gare à Limoges, et leur fille ; Madame veuve FLORENT et ses enfants ; Les familles FLAUJAC, DENEGRE, BERGON, veuve ASTRUC, MALBEC, SAVIGNOL et leurs parents remercient bien sincèrement tous les amis qui leur ont témoigné des marques de sympathie dans leur grande épreuve ainsi que les nombreuses personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de

**Madame Jules BERGON**  
**A VENDRE**  
IMPORTANT FONDS  
de carrosserie, forge, charrognage  
Facilités de paiement  
S'adresser au bureau du journal.

**Etude de M<sup>e</sup> MAZURE**  
NOTAIRE A LUZEC  
**Première insertion**  
Suivant acte reçu par Maître MAZURE, notaire à Luzec, le trente septembre mil neuf cent vingt-un, M. PENEL (Achille), docteur-médecin et Madame PARDES (Marie-Joséphine), son épouse, demeurant ensemble à Prayssac ; Monsieur LA-CHAISE (Jean), inspecteur d'enregistrement et Madame PENEL (Jeanne), sa femme demeurant ensemble à Agen, rue Londrade, n° 11 ; Monsieur PELISSIE, Pierre, pronommé aussi en famille Alfred, négociant, et Madame GLADY (Marie), sa femme, demeurant ensemble à Prayssac ; Monsieur BERRIE Antoine, pronommé aussi en famille Ludovic, propriétaire et Madame LALA (Marie), sa femme demeurant ensemble à Prayssac ont vendu à la Société Les Carboniques liquides réunies dont le siège est à Nancy, faubourg Ste-Catherine, n° 47 bis.

Le fonds de commerce de production et distribution d'électricité exploité à Meymes, commune de Prayssac, connu sous le nom de « Société électrique de Meyme » comprenant l'enseigne et le nom commercial, la clientèle et l'achalandage et le matériel servant à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au 30 septembre 1921. Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues en l'Etude de Maître MAZURE, notaire à Luzec.

**Les dettes de guerre**  
D'Atlantic City : M. Norris, administrateur de la banque fédérale de Philadelphie, s'est déclaré favorable à l'annulation des dettes de guerre des Alliés et même des dettes privées.

« Les Alliés, a-t-il dit, sont débiteurs envers l'Amérique d'une somme supérieure à 10 milliards de dollars. Je crois, pour ma part, qu'il vaudrait mieux annuler cette dette plutôt que de voir la banqueroute de l'Europe et la ruine de nos marchés commerciaux. »

**En Autriche**  
De Berlin : La situation économique de l'Autriche est inextricable. Elle s'est encore aggravée par la question du Burgenland. Le gouvernement provincial du Tyrol, ayant compris que l'union à l'Allemagne était impossible, serait décidé à se séparer de l'Autriche en proclamant la République indépendante du Tyrol.

**Roumanie et Russie**  
De Varsovie : Le représentant des Soviets vient d'entamer des pourparlers avec les délégués roumains au sujet de la convocation d'une conférence qui élaborerait un traité de paix entre la Roumanie et la Russie.

**Irlande et Angleterre**  
De Londres : Les 5 députés irlandais à la Conférence de Londres sont arrivés ce matin.

gence. Elle le reconnaissait. Elle semblait tout attendre de lui !... Marie-Adèle se pencha et doucement, comme il eût parlé à sa fille : — Vous savez qui je suis... — Oui, dit-elle faiblement.

— Et vous voulez bien que je veuille sur vous ?... que je vous soigne ?... — Oui.

Il se pencha plus bas encore et pour elle seule il dit : — Vous voulez bien que je vous protège contre ceux qui cherchent à vous faire du mal ?... — Il lui avait pris la main. Il sentit qu'elle répondait à son étreinte.

— Puisque vous me l'avez promis ! fit-elle. Germaine rentrait et tendait au sorcier ce qu'il avait demandé. Marie-Adèle fit lentement ses préparatifs. Ces préparatifs, ils les connaissaient. Un jour, pour s'amuser, n'étaient-ils pas allés trouver le vieillard dans son antre du Roc-Martin ?

Il avait tiré du mille-pertuis de la poche de sa veste de velours. Il le jeta au fond du mortier, répandit de l'huile d'olive par-dessus et pila le tout pour en faire une pâte. Et entre ses dents il marmottait des phrases que l'on n'entendait pas et auxquelles les bonnes gens du pays disaient qu'était attribué un pouvoir souverain.



La Méthode du Professeur MICHEL, de Paris, guérit la hernie... C'est un fait ! Pas de discours inutiles, voici des preuves de votre Pays : M. P. Michel, à Je vous remercie bien sincèrement du concours que vous m'avez prêté et des guérisons obtenues grâce à votre méthode dans le traitement des Hernies que je vous ai adressées. Docteur DAVID, 45, rue Bonquiers, TOULOUSE.

GARDELLE, à St-Léon ; — SALERS, à St-Sernin ; — AYRIES, à Escanecebe ; — LAPEZE, à Peyrusse-Vieille ; — CASTERRA, à Labatut ; — MEJANE, à Rodet ; — PIDOUX, à Bélesta ; — TRAVERSE, à Nizas ; — MICHEL, à Hérépian ; — Mme BERTRAND, à Perpignan ; — COUVAIGNES, à Pampellone ; — ESCARE, à Béziers ; — ESCUDE, à Sariac ; — MARIGNAN, à St-Séver ; — Mme LOUMAN, à Mazamet ; — GOURRET, à Saleich ; — CAUSSE, à Carbes ; — GIROU, à Graissessac, etc., etc.

Tous guéris en quelques mois de hernies, chutes de matrice, etc.... Nous conseillons donc à tous ceux atteints de hernies, chutes de matrice, etc., qui veulent guérir, de profiter des passages à :

FIGEAC, sam. 15 oct. H. Voyageurs (Villa). BRIVE, mardi 18 oct. H. de Bordeaux. SOULLAC, merc. 19 oct. H. Moderne. SAINT-OMER, sam. 22 oct. H. Molinié. LABENQUE, mardi 25 oct. H. du Lion d'Or. PUY-L'ÉVÊQUE, merc. 26 oct. H. Cure. CAZALS, jeudi 27 oct. H. Valotte. MEYSSAC, sam. 30 oct. H. Voyageurs. AUBJAC, dim. 30 oct. H. Duranti. GRAMAT, lundi 31 oct. H. de Bordeaux.

Professeur MICHEL, 1, rue Hélioit, TOULOUSE.

**Vente toutes Futailles**  
**GRANDE TONNELLERIE**  
**PAUL GINOULHAC**  
20, Bd Bonrepos, 20  
TOULOUSE, Télép. 14/70.

**ENTREPRISE DE TRANSPORTS**  
**et Camionnages**  
AVEC CHEVAUX OU CAMION-AUTO  
Prix spéciaux pour longs parcours  
S'adresser : MALRIC, transports, Saint-Georges, CAHORS (Lot)

**Mesdames**  
POUR VOS RÉPARATIONS & TRANSFORMATIONS  
DE FOURRURES  
Adressez-vous chez Mme BARDY  
15, rue Blanqui

### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 7 Octobre 1921.

La séance d'aujourd'hui est encore défavorablement influencée par la baisse du leader de la Coubisse. L'Eagle, qui revient à 194 sur de grosses ventes de Londres. Mais ce qui est symptomatique c'est les gros coups de crayon qui ont été faits sur cette valeur vers 14 1/2.

Banques lourdes : La Paris 1.216, Union Parisienne 805, Lyonnais 1.410, Société Générale 705, la Banque Nationale du Mexique reste en bonne tendance à 531. Maritimes plus soutenues : Chargeurs Réunis 532, Transatlantique 250, Suez 5.800.

Le Rio est calme à 1.482. Industrielles russes négligées : Naphte 316, Bakou 2.340, Lianosoff 380, Platine 583. Pétroliers très agités pendant toute la séance : Eagle 194, Royal-Dutch 18.550, Shell 223, Omnium des pétroles 480. La de Beers semble mieux orientée à 588.

Mines d'or lourdes : Crown mines 105, Rand mines 118. Caoutchoutières très fermes : Financière 107, Malacca 103, Padang 152. En valeurs diverses : résistance des Sucreries d'Egypte à 689 et de la Say ordinaire à 1.301.

### LES VAINCUS DE LA VIE

### Tante Berceuse

PAR Jules MARY

XIII

Marie-Adèle avait posé la cage de Néron au coin de la porte. L'espérat lui envoya un coup de pied. Mais le sorcier avait prévu ce mouvement et retiré la cage.

Et tout à coup, saisissant le baron par le poignet, il l'attira dans le corridor avec un vigneux extraordinaire.

L'espérat se débattait vainement. Et quand ils furent sortis, le sorcier dit : — Si vous me refusez l'entrée de cette chambre, je raconte à tous ceux qui s'y trouvent, sans en excepter le médecin, comment il se fait que mademoiselle Valérie, sur le point d'être guérie, est retombée soudain plus malade qu'auparavant... — Je ne sais ce que vous voulez dire... — Laissez-moi entrer ! — Non.

— Sinon je raconte comment par ce froid et la pluie glacée que les rats chassaient dans la chambre, on vous a vu, vous, pendant la nuit,

ouvrir cette fenêtre... C'était une imprudence mortelle... un crime... un assassinat, entendez-vous ? L'espérat chancelait.

Et Marie-Adèle l'avait écarté, était entré, avait refermé la porte, que le misérable, le front mouillé de sueur, n'était pas encore revenu de son effarement.

Calmé, comme si rien ne se fût passé d'étrange, Marie-Adèle dit : — A présent, nous sommes tranquilles. On ne nous dérangera plus.

Le docteur, stupéfait, n'avait rien compris à cette scène. — Vous êtes donc vraiment sorcier, mon cher confrère ?

— Chut ! Ne me traitez jamais de confrère. On pourrait entendre. Et il s'approcha du lit. Germaine et Louise s'étaient éloignées.

— J'ai confiance en lui. Je l'assure qu'il la sauvera. Mais Louise doutait. Penchés sur la malade qui n'entendait pas, qui n'ouvrait même pas les yeux, les deux médecins échangeaient à voix basse leurs réflexions. Ils la trouvaient au plus mal. Il ne restait qu'un souffle. Des désordres imprévus s'étaient manifestés le matin. Hier tout était sauvé. Aujourd'hui tout semblait perdu. Ils furent d'accord pour essayer de révéler les violents. La tante était jeune, d

## Bibliographie

### LA REVUE HEBDOMADAIRE

Et son supplément illustré  
Paraissant le samedi

La moins chère des grandes revues françaises

La Revue hebdomadaire publiera cet automne « L'Envoi à la France, récit du temps de la guerre », par Gabriele d'Annunzio, et les douze leçons de M. Albert Thibaudet sur « Gustave Flaubert ».

Sommaire du numéro 40 du 1<sup>er</sup> Octobre 1921.

Daniel Halévy, Emile Clermont et la guerre. — Emile Clermont, Le Passage de l'Aisne : la journée du 13 septembre 1914 et les premières tranchées. — Marcel Boulenger, Souvenirs sur Gabriele d'Annunzio (1914-1916) (à propos de la prochaine publication de *L'Envoi à la France*. — Alexandre Arnoux, Huon de Bordeaux (mélodrame féérique) (IV). — Wladimir d'Ormesson, Les Evénements du Maroc espagnol. Nécessité pour la France d'une politique de l'Islam. — Henri Clouard, Les résultats de l'enquête sur le Crédit intellectuel. (A propos d'un article récent). — Jean d'Elbée, L'Étonnante aventure d'un gentilhomme gascon sous Louis XIV. — Francis Berthel, Ma fille et moi (VI) (fin).

Chroniques et documents  
Louis Latzarus : Chronique parisienne. Gare au taxiphone et sus au téléphone ! — André Rousseaux : La Crise de la haute culture. Langues vivantes et humanités (A propos des réformes de M. Léon Bérard).

ABONNEMENTS :  
Un an, 52 fr. — Six mois, 28 fr. — Trois mois, 15 fr. — Un mois, 5 fr.  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.  
Le numéro 1 fr. 50. — Spécimen gratuit sur demande.  
Plon, 8, rue Garancière, Paris.

LES ANNALES  
Une partie du numéro des Annales de cette semaine est consacrée à la révolte des Indes contre la domination anglaise. Textes de Pierre Loti, Brieux, Albert Besnard, Chevillon, illustrés de superbes documents photographiques. Tout le numéro, avec le grand roman inédit d'Edmond Haraucourt et la pièce de théâtre et des articles d'actualité, présente un vif intérêt.

Le numéro : 75 centimes.  
Le double abonnement aux Annales et à Conferencia (journal de l'Université des Annales) fait réaliser une économie de 10 francs sur les abonnements pris isolément à chacune de ces publications (40 fr. au lieu de 50 fr.).  
On s'abonne dans tous les bureaux de poste, chèques postaux 330,40.

La Revue de la Semaine illustrée  
Directeurs: Fernand Laudet, de l'Institut et Jacques Boulenger.  
Sommaire du 30 septembre 1921

Enquête sur le rôle de la France dans la défense de l'esprit : René Doumic, de l'Académie Française, Les Humanités. — Marie-Louise Taillon, Alexandre Dumas fils et Blaise de Bury (Correspondance inédite). — Dimitri Merejkovsky, Le double visage d'Alexandre 1<sup>er</sup> (roman), Traduction de E. Halperine-Kaminsky. — José Germain, Le désir d'être joué, ou les génies méconnus. — Henri Bachelin, Le chant du coq (roman) (XII).

LA VIE DE LA SEMAINE  
L'Académie de France à Rome, par Albert Besnard, de l'Institut. — Les Livres, par Max Buteau. — Revue des faits de la semaine.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE  
Rédaction et administration: 4, rue Chauveau-Lagarde, Paris, 8<sup>e</sup>.  
Abonnement, 46 fr.; le n<sup>o</sup>, 1 fr. 50 paraissant le vendredi.

Les « Prières à Myotis »  
(de: L.-A. MONTAL)  
Nous lisons dans Notre Confrère « Rouen qui rit » :

Un poète délicat, un admirateur passionné de la femme, à coup sûr un peintre épris tout à la fois des couleurs chaudes et des rythmes ardents...

Telle est l'impression que nous a laissée de son talent M. L. A. Montal auteur des « Prières à Myotis ».

Nulle recherche, nulle pédanterie dans ce livre qui prend une place toute particulière dans la suite déjà longue des chansons d'amour.

Points de vers... une succession de poèmes en prose harmonieusement cadencés, sur lesquels plane impalpable et toutefois obsédante le fantôme de Myotis, irrécusable et désiré.

Toutes les femmes voudront lire cette plaquette où l'on retrouve sous une forme plus simple et plus ardente l'adoration que leur témoignait Paul Géraudy dans son « Toi et Moi ». Toutes aimeront pleureront et espéreront tour à tour avec le tendre poète « des prières ».

A ces louanges méritées, nous n'ajouterons qu'un détail qui intéressera nos lecteurs. C'est que le délicat auteur des « Prières à Myotis » est un Cadurcien, un ancien élève du lycée Gambetta, M. Despeyroux, qui est également un artiste peintre dont les tableaux sont de plus en plus appréciés.

## ACHAT, VENTE de Propriétés

**BERNHEIM Frères et Fils**

23, rue de l'Arcade, Paris

Pour le département du Lot, s'adresser au bureau de Tulle, à Gabriel RIO-BLANC, 38, quai de Rigny, TULLE, Corrèze, ou à M. MICHELET, 14, Bd Gambetta, CAHORS.

## A VENDRE

Propriété de rapport, 30 hect. environ, sur la route nationale Cahors à Toulouse, 12 kil. de Cahors. Terres labourables, prés, bois, vignes.

Jouissance immédiate, bonne occasion  
**Facilités de paiement**  
S'adresser J. DELLARD, 1, rue Maréchal Joffre, à Cahors.

**Transport des Soldats** morts pour la France, de et pour toutes directions. Une voiture automobile de touristes transporte les personnes accompagnant et a en remorque une *voagonnette* dans laquelle reposent les corps.  
PRIX MODÉRÉ  
Paul Waroquier, 8, rue Gambetta, à Fourmies  
Téléphone : 56 (NORD)

## A VENDRE

**Torpedo FORD (modèle 1920)**

Eclairage et Démarrage électriques

Parfait état de marche

Pneus de rechange et accessoires

PRIX INTÉRESSANT

S'adresser au Bureau du Journal

## A VENDRE

**Matériel de charcuterie**

comprenant fourneau, glacière, comptoir en marbre, bascule, etc., etc.

S'adresser boulangerie DELMAS

Place des Petites-Boucheries CAHORS

## Cabinet immobilier

Achat et vente d'immeubles

Propriétés de rapport et d'agrément

Châteaux, Maisons, Villas, Jardins, Bois, Fonds de commerce

**J. DELLARD**

1, rue du Maréchal Joffre, CAHORS.

## ENTREPRISE PEINTURE VITRERIE

SPÉCIALITÉ ENSEIGNES RÉCLAME ET SOUS VERRE

Décorations d'appartement — Imitations : Bois, Marbre

**TRAVAUX EN TOUS GENRES**

PAPIERS PEINTS

Déplacements dans le Département

**PICOT ANTOINE, 18, rue Président-Wilson, CAHORS**

## GRANDE BAISSÉ DE PRIX

La maison **CHABERT**, tailleur sur Mesure et Confection (en face l'hôtel des Ambassadeurs), prévient le public que **SAMÉDI 27 AOUT** et jours suivants, il met en vente, à titre de réclame et de publicité

Un grand stock de Caoutchouc pour Hommes, Dames et Jeunes Gens

De la célèbre Marque Française **TORRILHON**

SEUL dépositaire pour CAHORS

Grand stock de Vêtements de Travail

en moleskine noire et bleue de la Marque **LE MEILLEUR**

garanti grand teint

La Maison est ouverte **DIMANCHE** et **FÊTE** toute la journée.

## LIQUIDATION DU CENTRE AUTOMOBILE

de **ROMORANTIN** (Loir-&-Cher)

**MATERIEL AMERICAIN & FRANÇAIS DU CAMP DE PRUNIER**

**CAMIONS DE TOUTES MARQUES**

et tous tonnages en état de marche

CAMIONS-BENNES BASCULANTES. — CAMIONS-CITERNES. — CAMIONNETTES. — TRACTEURS. — CHASSIS NEUFS G. M. C. ET A. S. — CHASSIS FORD. — TORPEDO, CONDUITE INTERIEURE FORD, CARROSSERIE FRANÇAISE. — REMORQUES 2 et 4 ROUES. — VOITURES DE TOURISME. — PIÈCES DÉTACHÉES. — BANDAGES POUR CAMIONS. — PNEUMATIQUES ET CHAMBRES A AIR, etc., etc.

POSE DE BANDAGES NEUFS TOUTES DIMENSIONS AMÉRICAINES (TARIF exceptionnel)

VENTE TOUTS LES JOURS, DE GRÉ A GRÉ, sans aucune formalité

LIVRAISON IMMÉDIATE AU CAMP DE PRUNIER (à Romorantin service automobile pour les visiteurs)

Toutes expéditions sont faites sur demandes. — EXPORTATION

Pour tous renseignements, s'adresser au Camp de Pruniers.

Téléphone : **CAMP DE PRUNIER. ROMORANTIN.**

## Ancien Cabinet dentaire WILCKEN-GARBARINO

CAHORS. — 69, Boulevard Gambetta (près de la Mairie)

## Docteur ALLET S<sup>r</sup>

De la Faculté de Médecine et de l'École dentaire Française de Paris  
Médecin-dentiste du Lycée, de l'École normale de jeunes filles et de l'Hôpital militaire  
Ancien chef du centre militaire d'appareillage dentaire de Toulouse.

Tous soins des dents et des maladies des gencives par les procédés et appareils scientifiques modernes. Asepsie et sécurité assurées.  
Extractions des dents sans douleur avec anesthésie locale et générale.  
Obturations, émail et amalgames blancs; Dents à pivot; Aurifications; Couronnes d'or fin (coiffes); Bridges (Appareils fixes ou mobiles, sans plaque ni crochets, tout or fin, ou avec dents interchangeables).  
Appareils caoutchouc et or, entièrement garantis.  
Livraison des petits appareils et réparations dans la même journée.  
Envois par poste.

Redressement et attention spéciale apportés aux déviations et irrégularités de position des dents des enfants et jusqu'à 20 ans.  
De plus, à ce sujet, consultations à titre gracieux.

Depuis sa démobilisation, le Docteur ALLET reçoit lui-même tous les jours et sur rendez-vous.  
Il établit pour chaque cas des prix raisonnables.

## POTASSE D'ALSACE

Vve VIEUSSENS, Albàs (Lot)

## Marché de La Villette

6 octobre 1921

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KILO		
			1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	3 <sup>e</sup> qual.
Boeufs...	3.726	1.005	2,50	2,25	1,75
Vaches...	1.651	510	3,00	2,75	2,25
Taureaux...	11.986	1.567	3,00	2,75	2,25
Moutons...	«	«	4,80	4,50	4,20
Porcs...	«	«	«	«	«

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur les boeufs, veaux et moutons, difficile sur les porcs.

Imprimerie COUESLANT (Personnel intéressé)  
Le Gérant : A. COUESLANT.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Maison de Paris

## AUX 100.000 PALETOTS

FONDÉE EN 1859

FOURNISSEUR DE DIVERSES PENSIONS

La plus importante Maison de Vêtements de toute la Région

Du 27 Septembre au 27 Octobre

Grande Vente Réclame

500 COMPLETS Hommes, très belle draperie, 75 fr.  
nuances assorties, sacrifiées à

Costumes Garçonnettes NORFOLK, 9 ans ..... 39 fr.

CHOIX CONSIDÉRABLE DE PARDESSUS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Visiter notre Étalage — PRIX FIXE

**E. ABADIE, Cahors.**

Etudes de M<sup>e</sup> LAVAL, notaire à Thémines (Lot)

et de M<sup>e</sup> FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac

(Successeur de son père)

## VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au **DIMANCHE TRENTE OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT-UN**, à **DEUX HEURES du soir**, en la mairie de Rueyres, devant M<sup>e</sup> LAVAL, notaire à Thémines.

En exécution d'un jugement rendu sur pied de requête collective par le Tribunal civil de Figeac, le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt-un, enregistré,  
A la requête de : 1<sup>o</sup> Mademoiselle Zélie JOUVE, sans profession, demeurant et domiciliée chez Monsieur DUCLAUX, à Moret (Seine-et-Marne); 2<sup>o</sup> Madame Louise MONTAL, veuve en premières noces de Monsieur Basile JOUVE, épouse en secondes noces de Monsieur SAGESSE, qui l'assiste et l'autorise, demeurant et domiciliés ensemble à Saint-Mandé (Seine), rue de l'Alouette numéro 60, agissant tous deux comme tutrice et co-tutrice de la mineure Laure JOUVE, issue du mariage de la dite dame avec Monsieur Basile JOUVE,  
Poursuivants ayant Maître FONTANGES pour avoué,

DÉSIGNATION  
DES  
Immeubles à vendre  
LOTISSEMENT  
ET  
MISE A PRIX

Ces immeubles seront vendus en un seul lot comprenant :  
1<sup>o</sup> Une maison d'habitation, située à Rueyres, sur la route de Rueyres à Anglars, composée d'un rez-de-chaussée avec cave au-dessous, une cuisine, un chambre, un atelier de forgeron et un grenier au-dessus.  
Dans la vente se trouvent compris les outils de forgeron, notamment une enclume, un soufflet, une machine à percer, un étai, une série de marteaux, des pinces à feu et divers autres outils.  
2<sup>o</sup> Un hangar avec étables attenant. Dans le hangar se trouvent les appareils nécessaires pour ferrer les boeufs.  
3<sup>o</sup> Un petit jardin. La maison confronte avec ladite route de Rueyres à Anglars, propriétés de Beyne, ruisseau et propriétés de Roconière. Le jardin et le hangar se tiennent et se trouvent séparés de la maison par ladite route de Rueyres à Anglars et confrontent à propriétés de Beyne, de Roconière et chemin public.  
Ces immeubles sont portés à la matrice cadastrale de la commune de Rueyres, sous le nom de Basile JOUVE, forgeron et paraissent faire partie des numéros 82 p. et 82 p. de la section C pour une contenance totale de trois ares vingt-cinq centiares. Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent, sur la mise à prix de deux mille francs, ci... 2.000

Le cahier des charges pour parvenir à la vente, dressé par Maître LAVAL, notaire à Thémines, commis à cet effet, a été déposé en l'étude dudit Maître LAVAL, notaire, où chacun peut en prendre connaissance. Il est observé que l'adjudicataire devra respecter les droits que M. LAVASTROU, fermier des biens, en vertu d'actes en forme, peut tirer des lois nouvelles, s'entendre avec lui, le cas échéant, et lui donner tout congé nécessaire.

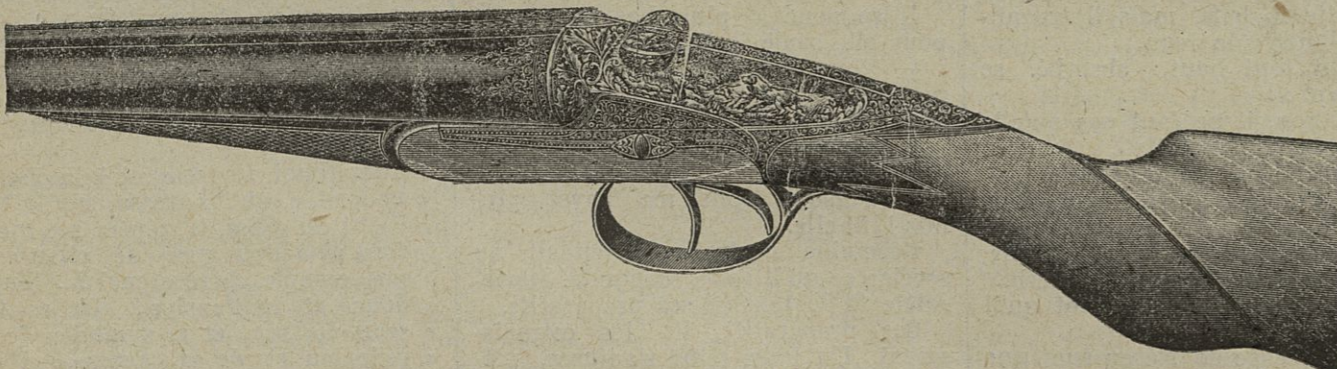
Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.  
L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus-énoncés en un seul lot, composé de la manière ci-dessus indiquée et sur la mise à prix de deux mille francs, ci... 2.000

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable :  
Figeac, le premier octobre mil neuf cent vingt-un.

G. FONTANGES,  
avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à Maître LAVAL, notaire à Thémines, et à Maître FONTANGES, avoué à Figeac, y demeurant, avenue de la gare.



**PARNE**

**M. BLANC, Armurier**

83, Boulevard Gambetta, 83. — CAHORS

# L'EPARGNE vend les meilleurs PRODUITS

Alimentation — Approvisionnement  
TOULOUSE